



## MARCHÉ DE SERVICES PASSÉ EN PROCÉDURE ADAPTÉE

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

-

### **AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**

#### **I) Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur**

Commune de Buxerolles  
12 rue de l' Hôtel de Ville  
86180 BUXEROLLES  
Courriel : [c.delplanque@buxerolles.fr](mailto:c.delplanque@buxerolles.fr)

#### **Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.buxerolles.fr>  
Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

#### **II) Objet du marché**

Réalisation de services de photogravure, d'impression et de façonnage pour la réalisation de documents destinés à la communication institutionnelle de la ville de Buxerolles.

#### **III) Forme du marché**

Marché public de services passé après organisation d'une procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché fait l'objet d'un lot unique pour le motif suivant : l'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Accord-cadre mono attributaire à bons de commande conformément aux articles 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec un montant minimum de 20 000 € HT et maximum de 45 000 € HT sur la durée totale du marché, soit 3 ans.

Les variantes ne sont pas acceptées pour le présent marché.  
Le marché ne comporte pas de prestations supplémentaires éventuelles.

#### **IV) Durée du marché**

Le marché débute à compter de la date de réception de la notification du marché.  
Il est conclu pour une durée d'un an reconductible deux fois tacitement, pour une durée d'un an soit trois ans maximum.  
Si la collectivité souhaite ne pas reconduire le marché, elle prendra une décision expresse de non-reconduction, qu'elle notifiera au titulaire au minimum deux mois avant la date d'échéance annuelle du marché.

## **V) Communication**

### **Modalités d'accès au dossier de consultation**

Les documents du marché sont disponibles en téléchargement, gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>  
La mise en ligne du dossier de consultation est totale.

En cas de problème d'inscription et de téléchargement sur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr), un numéro Azur est à la disposition des soumissionnaires : 04 92 90 93 27

### **Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres doivent être envoyées :** par voie électronique à l'adresse :  
<http://www.marches-securises.fr>

**Pas de signature électronique obligatoire des offres ou des candidatures lors de la remise des offres.**

**Le marché sera signé après attribution.**

### **Adresse postale pour la remise de la copie de sauvegarde (le cas échéant) :**

Commune de Buxerolles  
12 rue de l'Hôtel de Ville  
86180 BUXEROLLES

## **VI Modalités d'attribution des offres**

### **Critères d'attribution des offres**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- Prix sur 40 points :

La détermination du nombre de point concernant le critère du prix se fait par référence à la formule suivante :

Note = 40 x (prix le moins disant / prix étudié)

**Ce critère sera jugé sur la base d'un détail quantitatif estimatif (DQE) comprenant les supports les plus utilisés. Ce DQE n'est pas porté à la connaissance des candidats dans le dossier de consultation.**

- Valeur technique sur 60 points :
  - Qualifications du personnel affecté à la réalisation des prestations sur 20 points ;
  - Délai d'impression du magazine municipal sur 20 points ;
  - Qualité du papier utilisé (fiches techniques du papier avec mention des labels) sur 10 points ;
  - Démarche de l'entreprise (Imprim'Vert ou équivalent) sur 10 points.

**Date limite de réception des candidatures et des offres : MARDI 05 MARS 2019 à 17 h 00**

**Date d'envoi du présent avis à la publication : MARDI 05 FEVRIER 2019**